

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 01 DÉCEMBRE 2025

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ;
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.

Étaient absents :

Mme GROSBOIS Mélanie, excusée ;
Mme HUBERT Céline, excusée.

Secrétaire de séance : Mme Muriel NOIROT

Nombre de conseillers en exercice	28
Nombre de conseillers présents	23
Nombre de suffrages exprimés	26
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

• **Ouverture de la séance à 20h34 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.**

M. Étienne GLÉMOT rappelle que lorsqu'un élu est en situation de conflit d'intérêts sur un ou plusieurs points d'une délibération, il lui appartient de le préciser expressément en séance, afin que mention en soit portée sur la délibération du Conseil municipal.

Il en est de même lorsqu'un pouvoir est donné par un élu, ce dernier doit mentionner également les points sur lesquels il ne participera pas au vote.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2025.**

Ce procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité par le conseil.

➤ Agenda de M. le Maire

M. le Maire présente son agenda :

- 04/11 : RDV téléphonique avec Simon BACIK du ministère des collectivités. M. Étienne GLÉMOT informe qu'il prévoit un rendez-vous avec Mme Françoise GATEL, la Ministre des collectivités territoriales qui réfléchit actuellement à une loi sur les 4D, loi relative à l'adaptation de la loi au terrain (« différenciation » pour s'adapter à nos territoires, « décentralisation » pour conforter les collectivités, « déconcentration » pour rapprocher l'État du terrain, « dé-complexification » pour simplifier l'action publique locale). Il souhaiterait, en effet, lui proposer d'intégrer à cette loi, le principe de soumettre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche à l'accord du maire.

M. Nooruddine MUHAMMAD avise que cette question sera posée demain, par le député M. Philippe BOLO.

M. Étienne GLÉMOT confirme qu'effectivement, M. Philippe BOLO questionnera le Ministre du commerce à ce sujet. Ainsi, les deux ministres seront interrogés. Toutefois, c'est la Ministre des collectivités qui a le dossier en main pour la modification, puisqu'elle a une loi de planifiée à l'agenda de l'Assemblée nationale.

- 07/11 : Réunion Projet résidence Sénior 2 avec Harmonie Habitat, avec Mme Marie-Claude HAMARD et M. Arnaud GUEUDET. Les coûts de construction ont beaucoup évolué, il devient difficile d'équilibrer les opérations. La commune devra faire un petit effort, ce qui ne pose pas de difficulté sur le principe, puisque cette résidence libèrera autant de maisons que d'appartements construits. Des rendez-vous sont prévus avec Bouygues, Cogedim et Procivis.
- 07/11 : Rencontre de COGEDIM sur le projet de la petite Chaussée.
- 12/ 11 : Réunion SCoT au Pays bleu. La grande nouvelle est que le Conseil d'État a statué pour valider la loi BÉCHU du 21/01/2024 dont la circulaire était attaquée par des associations mécontentes. Le Conseil a rejeté le recours, au motif que le législateur ne méconnaissait par les arguments avancés par les associations pour écrire la loi.

De plus, le décret sur les PENE (Projets d'envergure nationale) et l'arrêté de M. Christophe BÉCHU du 30 mai 2024, qui étaient également attaqués, ont eux aussi été validés par le Conseil d'État. Il est ainsi désormais possible de redémarrer la modification du P.L.U. (Plan local d'urbanisme) de Chenillé-Champteussé où 32 hectares d'agrandissement sont prévus. Il restera donc pour notre territoire 46 hectares de consommation foncière pour les zones économiques. La SEDA était de 32, mais il s'agit de deux dossiers distincts, l'un dépendant du quota national. Le dossier a été transmis à qui de droit, car la SEDA était sous le coup d'une fermeture au 31 décembre.

En conséquence, le SCOT de l'Anjou Bleu, qui méconnaissait la règle des 54 %, avec donc les 4% du volume national pris pour les PENE (Projets d'envergure nationale), va devoir revoir sa copie. Il avait en effet monté un projet à 50% puisque la loi avait été suspendue. Au final, il restera un peu moins de 46 hectares en tenant compte des 4%.

- 16/11 : Festivités des 90 ans de la S.H.R. – Société Hippique Rurale. M. Étienne GLÉMOT se dit très heureux d'avoir pu fêter les 90 ans de la S.H.R. Il a été impressionné de reconnaître sur les photos de l'exposition, certains habitants du Lion, alors âgés de 22-23 ans, performer lors de concours ou lors du Championnat du monde, à l'image de M. Marcel PLASSAIS ou de M. Francis DAVID notamment, qui saute un obstacle vraiment très haut avec son cheval. Il explique que les obstacles de l'époque étaient beaucoup plus hauts que ceux du Mondial, environ 1 mètre de plus. Désormais, les précautions pour les chevaux et les cavaliers ont conduit à réduire la hauteur des obstacles et à apporter plus de technicité. La rétrospective présentée lui a permis d'approfondir ses connaissances sur les activités de la S.H.R. qui est historiquement à l'origine de l'existence la Société des courses et Le Mondial du Lion dépendent de la S.H.R.
- 19/11 : Repas des Aînés du Lion d'Angers, moment très agréable.

- 19/11 : rencontre des représentant de Grez-Neuville venus présenter le projet Plaisance, en présence de Mme Marie-Claude HAMARD et M. Arnaud GUEUDET. Ce projet situé géographiquement à l'entrée de la ville du Lion d'Angers est composé de 84 logements. Le projet tient compte des O.A.P. (Orientations programmées d'aménagement) et des zones humides. L'ensemble est cohérent. L'assainissement sera à valider par la C.C.V.H.A. (Communauté de communes des vallées du haut Anjou). De plus, il conviendra peut-être de prévoir une convention avec Grez-Neuville pour l'impact de ce projet sur l'école publique.
- 24/11 : Réunion sur la création d'un village des syndicats, en présence M. David GEORGET. Les trois syndicats, le S.I.E.M.L. (Syndicat intercommunal d'énergie du Maine-et-Loire), 3RD'Anjou (Syndicat pour la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets en Anjou) et le Syndicat de l'eau se regrouperaient dans les locaux du S.I.E.M.L. agrandi pour faire une économie d'échelle. Les compétences techniques seraient ainsi mutualisées.
- 26/11 : Repas des Aînés à Andigné, moment très agréable.
- 01/12 : Commission pour la D.E.T.R. (Dotation d'équipement des territoires ruraux) en préfecture. Désormais, lors d'un arrêté de subvention, la date de versement de la subvention ne sera plus connue. Depuis début septembre dernier, les crédits de la D.S.I.L. (Dotation de soutien à l'investissement local) sont épuisés, et donc les collectivités qui ont obtenu un arrêté de subvention D.S.I.L. ne recevront pas le paiement des subventions accordées avant le mois avril, alors que les demandes de D.E.T.R. étaient à faire pour début octobre. Cette situation reflète bien la difficulté de l'équilibre des comptes de l'État.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

Il annonce que les mois d'octobre et de novembre ont été ponctués par les commissions habituelles sur le R.S.A. (Revenu de solidarité active) et l'insertion.

Le R.S.A. est en légère baisse, le marché de l'emploi dans le Maine-et-Loire étant dynamique, notamment sur les secteurs du Segréen et du Choletais.

- 05/11 : le Salon du bien vieillir en Anjou a connu un vif succès. Ce salon a permis aux aînés et à tous les visiteurs, de savoir d'une part, ce qui se fait au niveau du Département et par le Département pour les usagers, mais également de leur donner accès au droit. Il faut savoir qu'un quart des habitants du Maine-et-Loire a plus de 60 ans. Or 60 ans est l'âge officiel de l'entrée dans la catégorie des seniors. Plusieurs conférences étaient programmées lors de ce salon :
 - Sur les seniors et des aidants, avec la notion de compatibilité : un senior peut-il être un aidant ?
 - Sur l'alimentation et la longévité : comment mieux manger et bien vieillir ?
 - Sur la grand-parentalité : des grands-parents refusent d'être contrôlés par leurs enfants et des enfants refusent d'être jugés dans leur parentalité par leurs parents, ce qui est source de conflits générationnels. Le Département mène actuellement une réflexion sur la grand-parentalité, par rapport aux enfants que la justice retire aux parents pour les placer, afin de savoir si, en priorité, les ascendants ne pourraient pas assurer la prise en charge de ces enfants. C'est un sujet d'avenir, tout comme tous les sujets liés au logement des anciens.
- 28/11 : à Rennes, grande réunion de la zone de défense du Grand Ouest, représentant 36 départements allant de l'Indre au Finistère, en présence de tous les Préfets et présidents du S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours). Le thème de la réunion était les affaires de sécurité civile. M. Nooruddine MUHAMMAD explique que chacun doit se préparer à un conflit, et cela passe notamment par la sécurisation de tous les moyens de communication, pour pouvoir faire face à une cyberattaque, une cyberattaque étant une guerre comme une autre. La première phase qui surviendra sera la neutralisation de tous les moyens de communication, chacun doit en prendre conscience. D'ailleurs, le mot d'ordre du Président et des ministres est de se préparer à un conflit, quelle qu'en soit la forme. M. Nooruddine MUHAMMAD voulait partager ce point ce soir, puisque les élus ont la responsabilité de la commune, et qu'il convient de transmettre cette information à tous.

- 29/11 : Début du marathon des cérémonies de la Sainte Barbe. La cérémonie du Lion d'Angers est programmée le 13 décembre prochain. Venez nombreux fêter la sainte patronne des pompiers.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD indique que la commission s'est réunie le 05 novembre dernier.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Amélie PAQUEREU

Mme Amélie PAQUEREU lit le compte rendu des points étudiés en commission :

- Dossiers sociaux :
 - 2 aides financières d'urgence pour un montant total de 450 € ;
 - 1 renouvellement de demande d'aide sociale en E.H.P.A.D. ;
 - 10 demandes d'aide à l'adhésion sportive pour un montant total de 438,75 €.
- Semaine bleue :
Bilan : 42 personnes ont participé.
- Repas des aînés :
 - 140 inscrits au Lion d'Angers - animation par Isabelle THULEAU et Alain RENARD ;
 - 27 inscrits à Andigné - animation par l'association Les Voix dansées.
- Carte de vœux :
Illustration à l'aquarelle aux bons soins de M. Jean-Luc LEGAULT.
- Collecte de la Banque alimentaire :
La collecte dématérialisée a eu lieu le vendredi 28 et samedi 29 novembre, à Super U. Les chiffres de cette collecte ne sont pas encore connus.
- Ateliers cuisine de la Banque alimentaire :
 - 5 bénéficiaires présents lors de l'atelier du mois de novembre ;
 - Retours très positifs - ambiance conviviale – lien social – faire bien avec peu ;
 - Prochain atelier le 09 décembre 2025.
- Ateliers CAP bien-être :
Début 2026, proposition de 6 ateliers seniors avec la M.S.A. Le thème de ces ateliers est vitalité pour bien vieillir (santé, nutrition, activité physique et bien-être au quotidien. Chaque atelier pourra accueillir jusqu'à 15 participants.

Prochaine réunion le 17 décembre 2025 à 18h30.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. David GEORGET

M. David GEORGET présente les points abordés lors de la commission du mois de novembre :

- Préparation du budget 2026
- Points sur les travaux de 2025 finalisés :
 - Rues de la Corderie et des Mésanges, pour lesquels il reste quelques détails de signalétique à conclure ;
 - La 2^{ème} phase de l'effacement à Andigné. Pour la 3^{ème} phase la commission a étudié la nécessité de faire évoluer les esquisses qui ne correspondent pas totalement à la réalité de la topographie.

▪ Espaces verts :

Depuis la réunion de la commission, la commune a reçu la bonne nouvelle de la notification du renouvellement des 3 fleurs de « Villes fleuries ». La commission reviendra sur le compte rendu du jury de « Villes fleuries », mais il est d'ores et déjà possible de dire que cette distinction valorise la gestion des espaces verts plus durables sur ce mandat, avec la mise en place des éco-pâturages, le travail sur le camping, la gestion des eaux pluviales (en local rue du Courgeon) ... Le jury a également particulièrement apprécié le début du retour de végétation dans le centre-ville avec notamment l'expérimentation de la rue Saint Gatien. Dans ses préconisations, d'ici la perspective de la prochaine visite, le jury de « Villes fleuries » invite la commune à aller encore plus loin sur le retour de la végétation dans le centre-ville et sur les quais.

Puis, M. David GEORGET présente une délibération récapitulant les interventions réalisées, ou en cours, sur l'éclairage public, dans les 6 derniers mois.

Les opérations de maintenance et de réparation (candélabre percuté par une voiture, foudre qui s'abat sur le stade de football...) sont répertoriées par rue.

M. Étienne GLÉMOT signale que d'autres opérations sont déjà à prévoir, notamment route d'Angers à la suite d'un incident récent.

M. David GEORGET acquiesce et ajoute qu'une borne est également à remplacer rue du Général Leclerc.

● **2025-12-01 / Travaux du SIEML – fonds de concours pour travaux ponctuels sur éclairage public**

Le SIEML intervient pour le compte de la commune pour des travaux liés à la maintenance curative ainsi que des travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public, nécessitant une délibération concordante pour valider la participation financière de la commune.

Plusieurs opérations ont été menées ces derniers mois, et il convient de valider leurs prises en charge par une délibération concordante, prise en charge à hauteur de 75% du montant par la commune au regard du règlement financier en vigueur. Il s'agit des opérations suivantes :

Pour la maintenance curative :

- **005-24-64** : Intervention rue de la Libération, pour un montant de 676,39 €, soit une participation communale de 507,29 €
- **005-25-66** : Intervention rue de la Pezette, pour un montant de 458,64 €, soit une participation communale de 343,98 €
- **005-25-68** : Intervention rue de la Libération, pour un montant de 196,38 €, soit une participation communale de 147,29 €
- **176-24-303** : Intervention avenue Jules Verne, pour un montant de 337,98 €, soit une participation communale de 253,49 €
- **176-24-304** : Intervention rue des Sources, pour un montant de 409,28 €, soit une participation communale de 306,96 €
- **176-25-307** : Intervention avenue Jules Verne, pour un montant de 152,16 €, soit une participation communale de 114,12 €
- **176-25-308** : Intervention route de Segré, pour un montant de 390,65 €, soit une participation communale de 292,99 €
- **176-25-309** : Intervention rue du Général Leclerc, pour un montant de 505,49 €, soit une participation communale de 379,12 €
- **176-25-311** : Intervention rue George Sand, pour un montant de 2 366,23 €, soit une participation communale de 1 774,67 €
- **176-25-328** : Interventions multiples (quai de Bretagne, rue du Marché, route d'Angers...), pour un montant de 1 759,92 €, soit une participation communale de 1 319,94 €
- **176-25-329** : Intervention rue Mercier la Vendée, pour un montant de 394,58 €, soit une participation communale de 294,94 €

- **176-25-333** : Intervention parc de l'Isle Briand, pour un montant de 152,16 €, soit une participation communale de 114,12 €
- **176-25-336** : Intervention au stade de foot, pour un montant de 539,38 €, soit une participation communale de 404,54 €

Pour les travaux de réparation :

- **176-25-320** : Intervention quai d'Anjou, pour un montant de 874,05 €, soit une participation communale de 655,54 €.
- **176-25-321** : Intervention quai d'Anjou, pour un montant de 874,05 €, soit une participation communale de 655,54 €.
- **176-25-322** : Intervention place du Champ de Foire, pour un montant de 1 139,84 €, soit une participation communale de 854,88 €
- **176-25-323** : Intervention place du Champ de Foire, pour un montant de 1 139,84 €, soit une participation communale de 854,88 €
- **176-25-332** : Intervention Parc de l'Isle Briand, pour un montant de 1 449,13 €, soit une participation communale de 1 086,85 €
- **176-25-334** : Intervention rue Mercier la Vendée, pour un montant de 934,18 €, soit une participation communale de 700,64 €
- **176-25-335** : Intervention rue Schumann, pour un montant de 1 904,45 €, soit une participation communale de 1 428,34 €
- **176-25-338** : Intervention au stade de foot, pour un montant de 1 582,82 €, soit une participation communale de 1 187,12 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le versement d'un fonds de concours pour l'ensemble des opérations décrites, d'un montant total de 13 678,24 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

Mme Isabelle CHARRAUD annonce que la prochaine commission est fixée en décembre. Puis, elle donne lecture du compte rendu des deux conseils d'école auxquels elle a assisté.

- Conseil de l'école maternelle Edmond GIRARD :
Accueil des nouveaux représentants de parents (10) membres du conseil d'école.
À la suite de l'évaluation d'école l'année scolaire passée, l'équipe enseignante est en charge de rédiger un nouveau projet d'école pour la période 2026/2031. Il s'articule autour de 4 axes :
 - La réussite de tous les élèves,
 - L'amélioration de l'égalité des chances,
 - Le bien-être de tous,
 - L'engagement pour répondre aux défis du XXIème siècle.

Point travaux et aménagement des classes.

Point sécurité avec un exercice incendie effectué le 25 septembre en présence de la gendarmerie.

Projets de l'année sur le thème « Les Arts » (en partenariat avec un artiste) : sorties à la bibliothèque municipale, à la piscine, au musée ; musique avec un concert à la clé courant mars ; travail sur le thème des émotions avec la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile).

L'association Anim'école, grâce aux animations organisées l'année dernière, a versé à l'école maternelle 3 500 €, soit 28 € par élève, ce qui représente une aide importante pour les enseignants.

- Conseil de l'école élémentaire Edmond GIRARD :
Accueil des nouveaux représentants de parents d'élèves.
Présentation du projet d'école, à la suite de l'évaluation qui a eu lieu l'année dernière avec un projet qui s'étale de 2026 à 2031.
Point sur les travaux de l'école.
Poursuite du programme PHARE (prévention contre le harcèlement à l'école).
L'association Anim'école a également remis un chèque de 6 500 € à l'école élémentaire, soit une aide de 28 € par élève.
Des projets autour de la musique, des projets artistiques et culturels, l'enseignement au jeu d'échecs, sécurité routière, sans oublier les sorties habituelles.

Prochaine réunion le 16 décembre 2025 à 18 h 30.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET annonce que la réunion de la commission a eu lieu le 04 novembre.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Arnaud GUEUDET

- ZAC Durval 6 :
Les travaux de finition de voirie d'aménagement sont en cours sur la dernière tranche de la zone de la Z.A.C. La fibre devrait être opérationnelle dès le mois de janvier. Un devis est en cours pour niveler le talus un peu sauvage derrière Durval 6, au pied du merlon envahi par ronces. La prise en charge sera répartie pour moitié à l'aménageur BESNIER et pour moitié à la commune, puisqu'il est compliqué d'évaluer qui a été à l'origine et qui a contribué à enrichir ce roncier constitué sauvagement.
- Les Hauts du Courgeon :
Nous avons reçu l'avis des Domaines concernant la partie nord des Hauts du Courgeon. Cet avis évalue l'état actuel du terrain (non viabilisé et non constructible) à 7 € HT/m², tout en précisant que la valeur moyenne d'un terrain constructible et viabilisé sur Le Lion d'Angers est estimée à 170 € HT/m². Cette estimation des domaines confirme la fourchette de prix initialement retenue par la commune, par rapport au repositionnement de la gendarmerie et à la valeur d'achat estimée par Meldomys.
- Revion :
3 nouveaux compromis de vente ont été signés. Actuellement 10 lots sont vendus, 5 lots font l'objet d'un compromis de vente et 5 autres lots sont réservés dans l'attente de l'étude des acquéreurs pour le montage financier et le permis de construire. Il ne reste que quelques terrains qui peuvent paraître moins attractifs pour certains acquéreurs du fait de leur prix un peu plus cher ou de leur emplacement dans le lotissement.
Dès lors, il va donc falloir avancer de façon accélérée sur le projet du lotissement de la Petite Chaussée, sinon, la commune sera à court de terrains à vendre. Or, pour rappel, il faut vendre 20 logements par an pour maintenir la population au Lion d'Angers. Par ailleurs, au niveau national, la natalité n'est plus en baisse, mais carrément en décrochage. Par conséquent, dans la prochaine offre de logements sur la petite Chaussée, la commune doit pouvoir absolument répondre à l'impératif de faire venir de jeunes couples et des primo accédants, en axant une offre bien ciblée sur la mixité de typologies d'habitats. Ce sujet sera travaillé dans les semaines à venir.
La commission a également convenu de mettre un panneau publicitaire sur chaque parcelle entièrement libre du lotissement Revion, c'est-à-dire les parcelles qui n'ont eu aucune accroche par un acquéreur. En effet, sur le terrain, les entrepreneurs, les maçons... ont tendance à envahir un peu les espaces limitrophes, et il devient difficile de distinguer les parcelles à vendre. Le but des panneaux est donc de les rendre plus visibles.
- Lotissement Croix de l'abbé à Andigné :
La commission étudie actuellement l'équilibre financier pour ce lotissement. Elle attend, de plus, quelques éléments pour définir le coût de vente au mètre carré dans le lotissement.

▪ Dossiers en cours :

Leur nombre est important car sont également intégrés les dossiers de la période estivale.

- 14 certificats d'urbanisme (CU),
- 15 déclarations préalables (D.P.),
- 2 permis de construire (P.C.),
- 11 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

Le conseil municipal du mois de janvier sera l'occasion de faire un point sur l'année 2025 en urbanisme, pour le comparer aux années précédentes afin de voir les évolutions au niveau des autorisations.

M. Arnaud GUEUDET soumet ensuite au Conseil une délibération importante, pour valider le schéma directeur de renouvellement et de requalification urbaine, qui vient clore la mission des cabinets Villes Ouvertes, MAP et ETC Mobilités, qui ont réalisé un travail fin et minutieux, d'une très grande qualité.

M. Arnaud GUEUDET invite chacun à lire cette étude passionnante d'une centaine de pages.

M. Arnaud GUEUDET ajoute quelques commentaires à la délibération :

Au niveau de la chronologie, la mission s'est déroulée en trois phases : diagnostic, définition des orientations, livraison du schéma directeur.

Ce schéma directeur est une mise en forme du champ des possibles à trois niveaux :

- les études à mener, qui sont encore à préciser : par exemple s'il devait y avoir une salle culturelle, il convient d'en préciser les besoins. La ville devra peut-être, plus tard, selon les projets qu'elle veut mener, poursuivre des études plus affinées ;
- le niveau opérationnel : correspond à ce qui peut être mis en œuvre dès maintenant, comme des travaux peu coûteux par exemple ;
- le levier réglementaire : quels sont les secteurs sur lesquels on peut appliquer les outils qui vont pouvoir permettre d'aller dans le sens souhaité pour préserver les commerces de centre-ville ou d'autres actions à mener.

Selon les lieux de projets, 36 fiches actions ont été réalisées. Les actions seront menées en fonctions des choix qui seront faits par les futurs élus.

Parmi les grands enjeux de ce schéma directeur, se trouvent :

- le renforcement de mobilité douce : prolongement de la voie verte,
- le fait d'apaiser la circulation : avec une réduction de la largeur de la chaussée, une réorganisation du stationnement et du sens de circulation pour regagner des espaces verts,
- la requalification espaces publics : les places sont très minérales et pas suffisamment renaturées, leurs fonctions sont à redéfinir, de même que les liens entre les espaces publics.

M. Arnaud GUEUDET précise qu'il ne faut pas s'arrêter sur le côté injonctif du mot « directeur » de ce schéma, mais qu'il convient plutôt de le voir comme des propositions d'orientations pour lesquelles les élus devront définir plus tard les priorités.

Le dessin proposé en fin de délibération trace ce que pourrait devenir notre ville à l'avenir, une ville tournée vers la rivière, comme la commune l'avait demandé dans le cahier des charges, où il peut être difficile de reconnaître certains secteurs, tel le Champ de foire, très végétalisé. Le cœur de bourg est reverdi et apaisé au niveau du quai d'Anjou.

M. Arnaud GUEUDET demande si cette présentation soulève des remarques ou des questions, avant de passer au vote, car il s'agit avant tout d'adhérer à ce schéma directeur dont la chronologie restera à déterminer. Le travail des 18 derniers mois, d'une grande qualité, permet prendre de la hauteur et de savoir quels sont les différents outils que l'on pourra mobiliser pour améliorer le cadre de vie au Lion d'Angers.

M. Étienne GLÉMOT confirme que les cabinets ont fait un état des lieux de tous les projets envisagés. Quelque part, ce schéma directeur est le garant d'une certaine cohérence entre tous ces projets, pour lesquels toutes les parties prenantes, l'État, le Département, les associations, les artisans-commerçants, les forces de sécurité, les professions médicales, les forces vives, les habitants... ont été consultées, une construction se faisant pour un siècle. Au regard de tous les avis recueillis sur l'avenir du Lion et des différents projets, les cabinets ont suggéré ce schéma directeur, en prenant en compte les défis à venir, comme l'accueil de nouveaux résidents sans espace supplémentaire, le réchauffement climatique, la renaturation de la ville avec les problématiques que cela engendre (implantation de feuillus, qui perdent leurs feuilles en automne par exemple). Nous avons là une belle feuille de route. Le consensus sur ce

schéma directeur est un début, ensuite des études seront à profiler. Ainsi, afin que les futurs élus soient en ordre de marche pour le mois d'avril, deux études pré-opérationnelles sur deux programmes peuvent être anticipées, avant le lancement des consultations : l'une pour la salle culturelle (pour laquelle de l'argent a été mis de côté l'année dernière) à joindre, ou non, au projet de médiathèque, l'autre pour le réaménagement du quai qui sera long et coûteux. D'un point de vue chronologique, la première étude devrait aboutir à un cahier des charges dans un délai de 12 mois, la deuxième serait plus longue encore. Le schéma directeur représente énormément de travail et M. Étienne GLÉMOT remercie tous les contributeurs de ce travail.

M. Jérôme DELOIRE corrobore ce qui a été dit, mais il souhaite que soient également impliqués tous les bâtiments communaux existants, car construire c'est bien, mais entretenir les bâtiments existants c'est important. Il constate que l'étude a été bien réalisée par le cabinet en question et ajoute que l'étude proposée est globale, qu'elle sera suivie d'études plus précises qui reviendront sur les détails. À ce moment-là, il sera important d'utiliser les bâtiments communaux existants.

M. Étienne GLÉMOT remémore à tous qu'un schéma de déplacements doux avait été établi en 2013. Ici ce schéma a été revu, mais en tenant compte des évolutions d'aujourd'hui, puisque les gens n'avaient pas les mêmes souhaits à l'époque. Désormais, les déplacements doux sont plus prégnants. La voie verte de l'Oudon évoquée en 2013, progressera bientôt jusqu'au pont. Toujours en 2013, il avait été envisagé un espace de construction à vocation de parking, entre la mairie et la gendarmerie, ce qui ne fait plus sens aujourd'hui, puisque l'idée est plutôt de monter l'habitat et de boiser l'espace pour refroidir la température de la ville. Le projet de 2013 a déjà onze ans, ce qui peut sembler près, mais qui est loin dans l'évolution de la compréhension du climat. La loi Zan (Zéro artificialisation nette) n'existait pas du tout à ce moment-là. Le monde change, à l'image des feuilles de route de 2004, puis de 2014, et maintenant celle-ci.

M. Patrick PISCIONE souhaite savoir dans quel délai pourrait être réalisé le projet de salle culturelle et médiathèque ?

M. Étienne GLÉMOT lui répond qu'il faudra voir avec les élus qui seront présents au mois d'avril. Toutefois ce projet du dernier mandat était le souhait de tous. D'ailleurs 350 000 euros ont été mis de côté cette année dans ce but, donc les futurs élus poursuivront ce projet.

M. Étienne GLÉMOT pense qu'à travers sa question, M. Patrick PISCIONE fait également référence au bâtiment Saint Claire qui a été acheté lors du mandat précédent. Il explique que l'étude du cahier des charges du programme de la salle culturelle et de la médiathèque mentionne bien la nécessité de rencontrer tous les acteurs potentiels (la C.C.V.H.A. qui a la compétence culture, les collègues, les écoles, l'école de musique, les troupes de théâtre d'ici et d'ailleurs...) pour définir les besoins, prendre en compte tous les avantages et tous les inconvénients de réunir, ou non, les deux établissements, dans le but de définir un programme. En fonction du retour de ce programme, attendu aux environs du mois de septembre, les élus en place pourront opérer les premiers arbitrages, pour pouvoir faire des choix en fin d'année 2026, juste avant le prochain budget.

M. David GEORGET reprend qu'il est effectivement nécessaire de faire une étude sur la programmation des besoins culturels, avant de passer à l'étape de l'étude sur la salle culturelle elle-même.

Il ajoute ensuite une remarque au sujet de la végétalisation : le jury « Villes fleuries » qu'il a informé du travail en cours, trouve le projet très positif.

M. David GEORGET poursuit en disant qu'en regardant l'image proposée pour la projection du futur Lion d'Angers, force est de constater que les futurs élus auront des choix parfois compliqués à faire, puisque les hypothétiques nouveaux bâtiments intégrés place de Champ de foire, réduiront de fait les possibilités de stationnement et de plantations d'arbres. Il conviendra de concilier le retour de la végétation, la capacité d'accéder en voiture aux commerces et la création de nouveaux logements en centre bourg.

M. Étienne GLÉMOT est d'accord. Il complète en précisant que cette étude, et les suivantes plus détaillées, sont importantes, car elles permettront de plus, de définir les lieux d'implantation des arbres en fonction des différents réseaux souterrains existants, afin de sécuriser l'étape du dépôt d'un permis de construire. Il cite l'exemple de la rue des Tilleuls, pour laquelle certains avaient émis l'idée de mettre une rangée d'arbres de part et d'autre de la rue, or en raison de la présence d'une ligne de 20 000 volts sur un côté de la rue, c'est inenvisageable.

En conclusion, il faut pouvoir lancer dès maintenant les deux études, afin que les élus présents au mois d'avril démarrent l'examen de ces sujets de longs termes, en ayant déjà des premières informations.

En l'absence de commentaires ou remarques supplémentaires, M. Arnaud GUEUDET soumet la délibération au vote.

● 2025-12-02 / Schéma directeur de renouvellement et de requalification urbaine

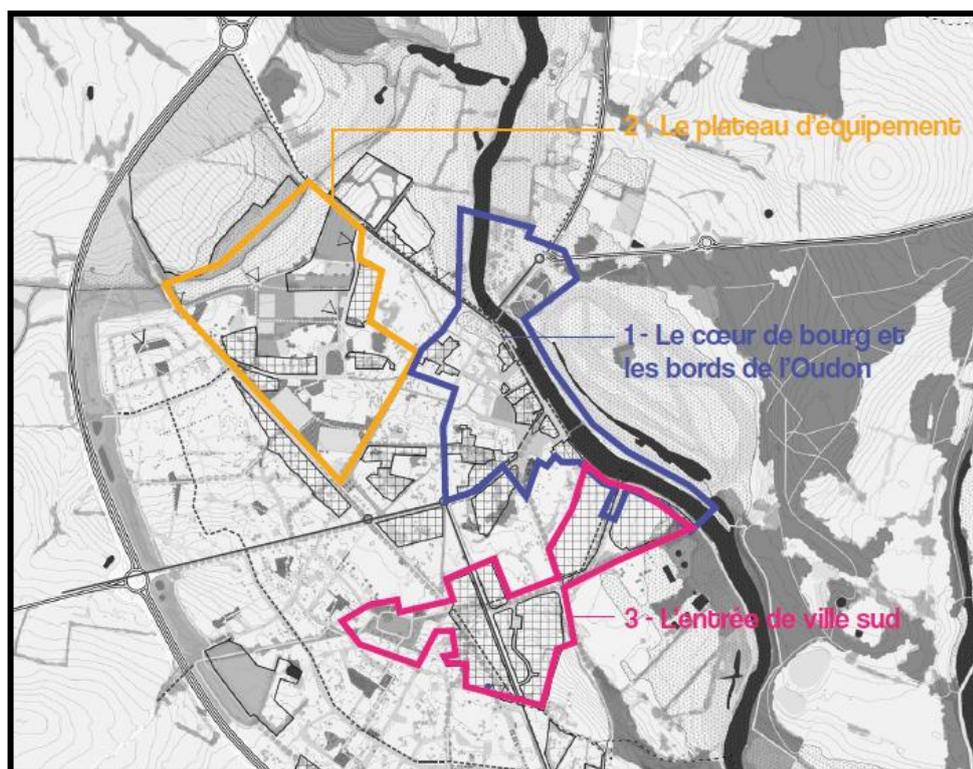
Par délibération du 6 mai 2024, la commune a engagé le groupement composé des entreprises Villes Ouvertes, MAP et ETC Mobilités pour la réalisation d'un schéma directeur de renouvellement et de requalification urbaine.

La mission s'est déroulée en trois temps :

- Une première phase, de juillet à décembre 2024, pour la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic du territoire, et la pose des enjeux de développement de la commune.
Cette phase a notamment vu une immersion des cabinets durant 2 jours au sein de la Ville avec la réalisation de rencontres de l'ensemble des acteurs du territoire (institutionnels, entreprises, associations, habitants...) en septembre, et a restitué ce diagnostic du territoire le 17 décembre 2024 lors d'une session de travail du Conseil municipal.
- Une seconde phase, de janvier 2025 à août 2025, pour la définition des orientations de développement de la commune au regard des capacités issues de la phase diagnostic.
Cette seconde phase a été très participative, par la réalisation de 3 ateliers avec les élus et les partenaires, sur les sujets de renouvellement urbain, et sur le sujet des espaces publics et de la mobilité. Deux réunions publiques ont également été organisées avec les cabinets : la première pour présenter le diagnostic et recueillir les avis de la population, la seconde pour présenter les esquisses de scénarios issus des ateliers de travail. En parallèle, le sujet a plusieurs fois été abordé lors d'évènements publics (marchés, forum des associations, etc...).
Cette phase a également permis de compléter le diagnostic par une étude précise de stationnement sur le cœur de bourg.
- La troisième phase, de septembre à novembre 2025, a été celle de l'écriture proprement dite du schéma directeur, sur la base de l'ensemble du travail formalisé dans les deux premières. Celui-ci a été présenté et discuté lors d'une session de travail du Conseil municipal en novembre.

Le schéma présente ainsi 3 grands secteurs de projets/réflexions pour le futur développement de la commune :

- Le cœur de bourg et les bords de l'Oudon,
- Le plateau d'équipement,
- L'entrée de ville côté sud.

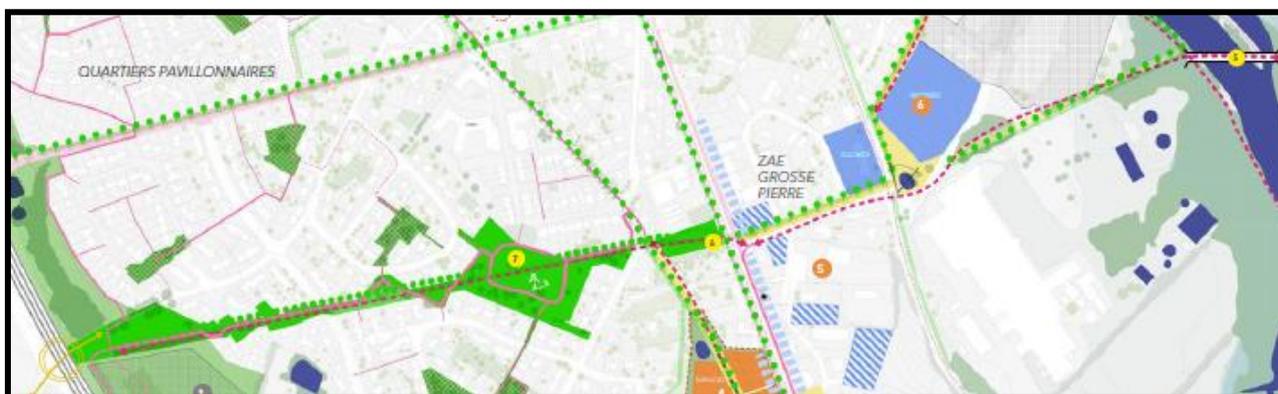


Grands secteurs de projet

Certains axes ont été vus comme devant être travaillés, mais ont été moins poussés (entrée de ville route de Vern, entrée de ville route de Segré), quand d'autres n'ont pas été intégrés à la réflexion car les développements et les principes d'aménagements sont déjà actés et/ou lancés (Grande Chaussée, Hauts du Courgeon).

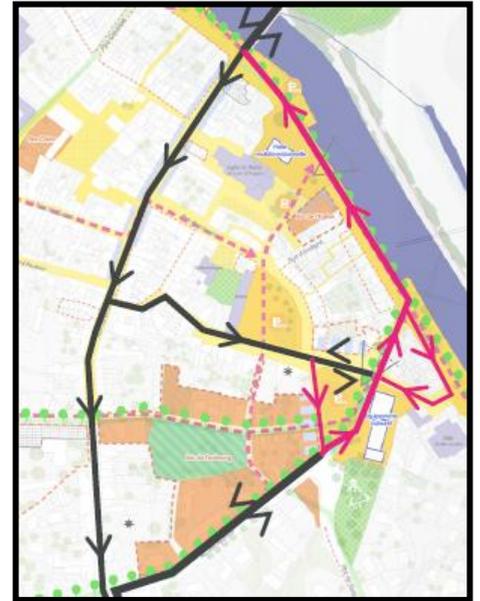
Le plan guide propose ainsi une approche thématique dont la réflexion est centrée sur ces 3 secteurs :

- Renforcer l'armature de mobilité douce, pour partie existante, et qui met en lien toute la commune, en venant finaliser la voie verte nord-sud, et mettre en œuvre un axe est-ouest le long du pipeline, pouvant finir sur une nouvelle traversée de l'Oudon pour rejoindre le parc de l'Isle Briand

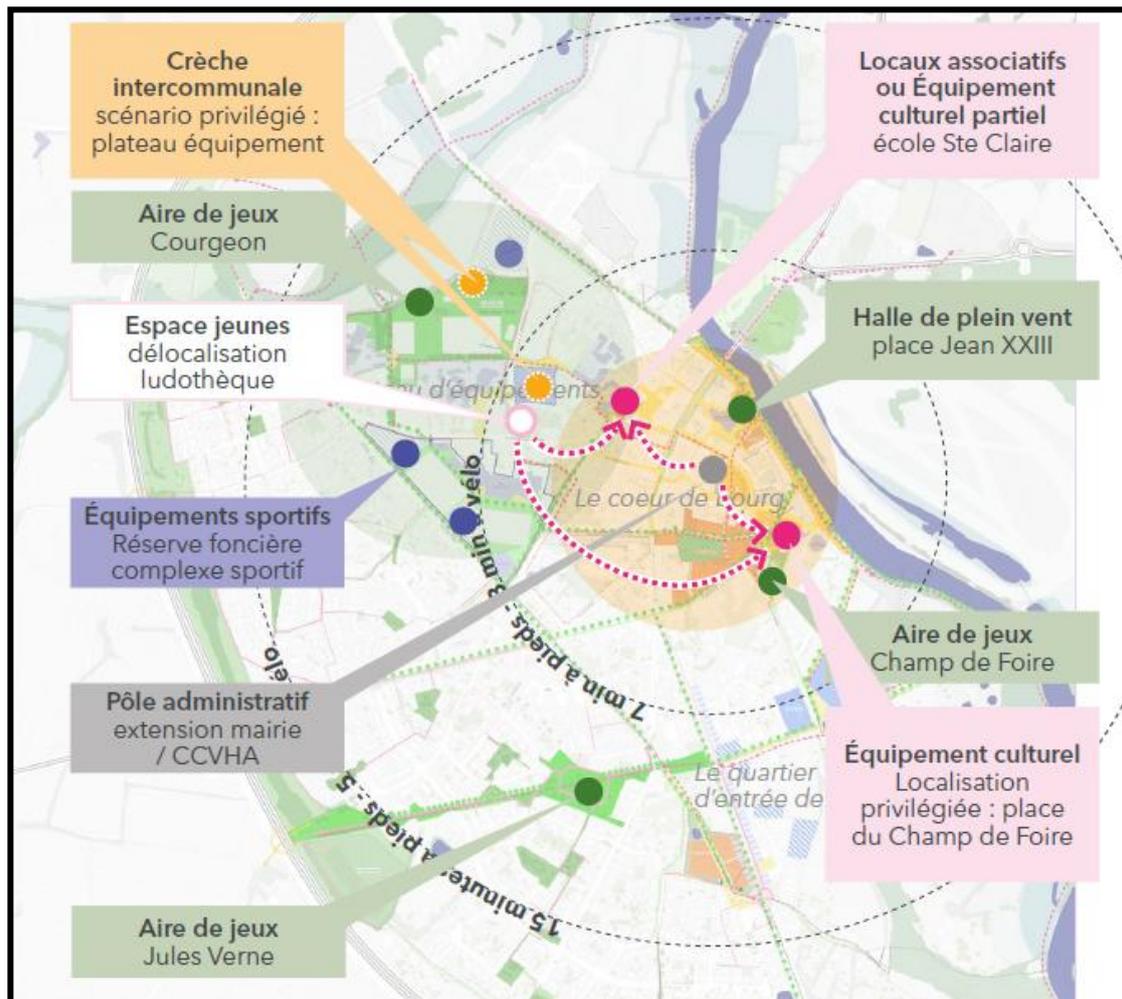


Mise en œuvre d'un axe est-ouest en voie verte, des jardins partagés à l'Oudon

- Modifier le plan de circulation routière et apaiser ce mode : passer l'ensemble de la commune en zone 30 à l'exception des grands axes, passer l'ultra bourg en zone 20, mettre les quais de l'Oudon en sens unique pour regagner des espaces à vivre sur la chaussée...
- Modifier les carrefours importants de la commune pour permettre de concilier les différents usages : carrefour du pont de l'Oudon, carrefour des routes de Thorigné et de Château Gontier...



- Optimiser le stationnement dans le centre bourg pour mieux utiliser les différents parkings existants, améliorer le stationnement du vendredi matin lors du marché (ces deux items, notamment par une meilleure signalétique).
- Renforcer la commune par certains équipements nécessaires (salle culturelle, médiathèque, crèche...)



Trame de renforcement des équipements de la commune

- Favoriser l'habitat dans des polarités de centre-ville, au travers d'un renouvellement urbain important (espace entre la rue des Acacias et la rue du Général Leclerc, place Jean XXIII) et d'une requalification des espaces publics existants (place du Champ de Foire, place Jean XXIII, quai de l'Oudon).



L'ensemble de ces projections proposées sont détaillées en 30 secteurs de projet, proposées selon une temporalité de court, moyen ou long terme, dans autant de fiches donnant une orientation des futures actions à mener (voir annexe), qu'elles soient d'études, opérationnelles ou réglementaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le Schéma Directeur de renouvellement et de requalification urbaine,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour terminer, M. Arnaud GUEUDET informe que la prochaine commission est programmée mardi prochain.

COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - CITOYENNETÉ - ANIMATION

Mme Muriel NOIROT indique que la réunion de la commission s'est tenue le 25 novembre dernier. Mme Marie MELLIER va en faire le compte rendu, puis elle reprendra la parole pour présenter une délibération.

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Marie MELLIER

- Convention cinéma « Balad'Images » Familles Rurales :
La convention entre la Ville, l'association Familles Rurales du Lion d'Angers et la Fédération départementale de Maine-et-Loire de Familles Rurales, signée le 1er décembre 2023, a été conclue pour une durée de 2 ans. Elle n'est donc plus valide pour l'année 2026. Souhaitant ne pas interrompre le cycle des projections sur le Lion d'Angers, la Commission se positionne en faveur d'un avenant d'un an à la convention afin de poursuivre l'action cinéma proposée chaque mois dans la salle Émile JOULAIN.

- Comité Consultatif des Enfants :
Dans les projets à venir : un projet avec prestataire tel TchaoMegot pour installer des cendriers dans des lieux ciblés, repérés par les enfants en raison de nombreux mégots jetés à terre ; une visite de la gendarmerie de Segré ou du Lion d'Angers en début d'année prochaine.
- Jumelage :
À l'occasion du Mondial du Lion, une délégation de la ville de Wiveliscombe s'est rendue dans la commune. Le moment de convivialité organisé le 17 octobre à Andigné a permis de célébrer les 40 ans du jumelage des 2 communes, mais également de rappeler les raisons du choix, effectué au printemps dernier, de mettre un terme au jumelage officiel. Par ailleurs, l'assemblée générale du Comité de jumelage est prévue le 12 décembre.
- Journal du Lion :
Il paraîtra en janvier 2026, les conseillers ont été destinataires du sommaire.
- Points divers :
 - Carte de vœux : elle est en cours ;
 - Vœux du Maire : le 03 janvier au Lion d'Angers et le 04 janvier à Andigné ;
 - Cérémonie du 11 novembre ;
 - 90 ans de la S.H.R. : évoqué lors de l'agenda du Mairie ;
 - Plan de la ville : travail de relecture.

Prochaine commission le 08 janvier à 18 h 30.

Mme Muriel NOIROT propose ensuite au conseil une délibération concernant le règlement d'utilisation des supports de communication pour banderoles élaboré en commission.

M. Étienne GLÉMOT remarque que c'est une bonne chose d'avoir des endroits officiels, cela permettra de réglementer l'affichage sauvage, notamment sur les candélabres et autres.

Mme Muriel NOIROT souligne qu'au-delà de réglementer l'affichage sauvage, il s'agit également d'avoir une équité de traitement pour chacun des acteurs qui souhaite afficher.

Mme Isabelle CHARRAUD a constaté que les banderoles étaient parfois peu lisibles de loin, les caractères étant trop petits. Elle demande si des conseils sont donnés sur ce point ?

Mme Muriel NOIROT répond que le seul conseil qui est donné aux porteurs est de rendre bien lisibles leurs supports, toutefois, chacun est libre de son affichage. Les associations ne sont pas forcément constituées de professionnels en termes de communication, donc les services les accompagnent dans mesure du possible quand ils sont consultés, ce qui n'est pas toujours le cas.

● 2025-12-03 / Règlement d'utilisation des supports de communication pour banderoles

La commune s'est dotée ces dernières années de plusieurs supports de communication qu'elle met à disposition des structures à but non lucratif de la commune, pour les manifestations qu'elles y organisent, et doit en réaliser sur deux nouveaux emplacements dans les mois à venir.

Ces supports étant désormais bien intégrés dans les méthodes de publicité pour les événements sur la commune, ils deviennent de plus en plus demandés, et il apparaît pertinent de formaliser par un règlement leurs usages.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet de règlement d'utilisation des supports de communication pour les banderoles, tel que joint en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Étienne GLÉMOT indique qu'il va demander que ce règlement d'utilisation des supports de communication soit intégré au règlement de publicité qui va être étudié dans le cadre du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). L'affichage sauvage étant un réel problème.

M. David GEORGET déclare que les services perdent effectivement beaucoup de temps avec l'affichage sauvage.

Tout comme la Police municipale complète M. Étienne GLÉMOT.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE indique que la commission s'est réunie le 10 novembre à 18h30 et a abordé les points suivants :

- 3 études majeures de faisabilité :
 - le clocher de l'église d'Andigné ;
 - la salle de la Mare aux coqs, avec le retour de l'étude de EVEN structure ;
 - les toilettes de l'Isle aux enfants, avec le retour des Services techniques pour leur réfection.
- Les bâtiments des Services techniques :
Avec la délibération à suivre.

La prochaine commission est programmée le 19 janvier 2025 à 19h30.

M. Jérôme DELOIRE expose ensuite la délibération portant sur l'extension-réhabilitation de l'atelier municipal, avec notamment l'extension des vestiaires, la création d'un endroit pour stocker les batteries, d'un stockage pour la Police Municipale, d'un accueil et deux bureaux. L'idée étant aussi d'aménager une salle de réunion qui fera également office de salle de pause. Les Services techniques ont bien besoin de ces travaux, qui arrivent en fin d'année en raison des péripéties avec l'architecte. Le montage financier présente une partie autofinancement et une partie subvention de la D.E.T.R. (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

M. Étienne GLÉMOT confirme que tous les critères sont réunis pour demander la D.E.T.R. Le dossier est à déposer avant le 30 janvier et la réponse ne sera apportée à la commune qu'au mois de mai, pour un versement par la suite. Bien que ce projet soit coûteux, il s'agit d'un investissement nécessaire. Ce projet débuté il y a bientôt trois ans, retardé à la suite des problèmes d'architectes, a subi une inflation à deux chiffres, avec une augmentation de l'ordre de 25%, puisque l'autofinancement de départ estimé à 175 000€ passe à 216 500€.

● 2025-12-04 / Extension-réhabilitation de l'atelier technique municipal – plan de financement et permis de construire

La Ville a inscrit en projet pour 2026 la réhabilitation et l'extension des locaux sociaux et administratifs de l'atelier technique municipal. Une maîtrise d'œuvre pour la définition précise des besoins du projet et sa mise en œuvre technique a ainsi été recruté dans le courant de l'année. Elle est constituée :

- De l'agence Thellier Architecture pour la partie conception du projet, consultation des entreprises et analyse des offres ;
- Du bureau d'études YC Chaumont pour la partie d'études structurelles ;
- Du bureau d'études Tecnia Ingénierie pour la partie d'études des lots techniques et le suivi de chantier sur ces aspects ;
- De l'agence Ellipse Habitat pour la partie de suivi des travaux et de réception du chantier.

Le projet proposé est en annexe. Il vient répondre à la commande suivante :

- Réalisation d'une zone d'accueil du public pour les questions relevant du service (arrêtés de voirie, emprunts de matériel, etc...) ;
- Réalisation de deux bureaux individuels pour le responsable des services techniques et le responsable des espaces verts ;
- Mise aux normes et agrandissement des vestiaires ;
- Aménagement d'un espace pouvant servir de salle de réunion et de salle de pause pour le déjeuner ;
- Aménagement d'un espace de stockage pour le petit équipement électrique et d'un stockage pour la Police Municipale.

Le projet proposé se monte à un total de 333 127 € HT, dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Etudes	38 627,00 €	DETR	116 594,45 €	35,00%
Relevé topo & étude géotechnique	3 025,00 €			
Maitrise d'œuvre	31 052,00 €			
CT/SPS	4 550,00 €			
Travaux	294 500,00 €	Autofinancement	216 532,55 €	65,00%
Gros Œuvre VRD	77 500,00 €			
Ravalement	5 000,00 €			
Charpente bois	9 000,00 €			
Couverture Etanchéité	16 500,00 €			
Menuiseries extérieures - serrurerie	8 000,00 €			
Menuiseries intérieures	19 500,00 €			
Cloisons - doublages - plafonds	33 500,00 €			
Carrelage - Faïence	15 500,00 €			
Peinture - revêtements de sol	14 000,00 €			
Chauffage - ventilation - plomberie	46 000,00 €			
Electricité	50 000,00 €			
Aménagement	15 000,00 €			
Mobilier	10 000,00 €			
Informatique	5 000,00 €			
Total HT	333 127,00 €	Total HT	333 127,00 €	100,00%
TVA	66 625,40 €	FCTVA	65 575,38 €	
		Autofinancement	1 050,02 €	
Total TTC	399 752,40 €	Total TTC	399 752,40 €	

* en noir les financements acquis

Après en avoir délibéré, à l'unanimité d'un vote positif, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet de réhabilitation et d'extension de l'atelier technique municipal,
- **D'approuver** le plan de financement de ce projet,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à déposer un Permis de Construire pour la mise en œuvre de ce projet,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'État dans le cadre du dispositif DETR 2026,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD déclare qu'il a un certain nombre de délibérations à présenter.

La première délibération très importante consiste en une deuxième décision modificative du budget, avec des mouvements, des ajustements de chapitres, pour atteindre un équilibre.

À la lecture des tableaux du budget principal, M. Noorudine MUHAMMAD ajoute quelques commentaires :

- En section de fonctionnement, partie recettes de 402 500 € :
La hausse des taxes additionnelles sur les droits de mutation est liée à la vente des maisons sur la commune,
La hausse des dotations de l'État est corrélée au dynamisme de la commune,
Les pénalités de marché ont été reçues dans le cadre de la réfection de l'école Edmond Girard.
- En section de fonctionnement, partie dépenses de 402 500 € :
L'augmentation de l'externalisation de la gestion de certains espaces verts a permis de faire face à l'explosion végétale,
Les frais juridiques plus importants sont dus à l'activité actuelle.
Le recrutement de la responsable action sociale est toujours en cours, donc l'argent budgété est à défalquer.
La hausse des versements aux écoles privées est corrélée à la hausse du coût de l'enfant dans le public.
- En section d'investissement, partie recettes de 383 000 € :
La hausse de crédits de la FCTVA (fonds de compensation pour la T.V.A.) n'était pas prévue initialement, car la dernière loi de finance avait prévu de baisser ou supprimer cette aide, mais elle a finalement été maintenue.
À noter que la Taxe d'aménagement pose souci, comme le confirme une interview du C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) parue dans la presse. Auparavant lors de la construction d'une maison ou d'un bâtiment, il convenait de payer une taxe d'aménagement dont la moitié était versée au dépôt du permis de construire. Dorénavant, c'est à la fin des travaux que la taxe est appelée, si le pétitionnaire a bien déclaré la fin des travaux, ce qui n'est pas toujours le cas. L'État va donc mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contrôler toutes les personnes qui auraient dû faire leur déclaration d'achèvement de travaux, afin de permettre le déclenchement de la taxe. Les communes et le département qui perçoivent ces taxes sont impactés par ces oublis de déclaration.
Les amendes de Police pour l'aménagement de la rue de la Libération correspondent à une subvention du Département.
- En section d'investissement, partie dépenses de 383 000 € :
Dans les acquisitions non prévues figure le rachat de la Zoé arrivée en fin de leasing.
Création d'une ligne opération rue de la Libération : il avait été prévu une amorce de 40 000€, on passe à 400 000€ en raison de l'effacement complet des rues actuellement en phase de travaux.

● 2025-12-05 / Décisions budgétaires modificatives

Il est proposé de venir modifier trois budgets de la collectivité :

- Le budget principal (DM n°2) pour les deux sections (a)
- Le budget des Hauts du Courgeon (b)

a. Budget Principal – Décision Modificative n°2

Plusieurs modifications sont proposées pour ajuster le budget principal sur l'année 2025.

- En section de fonctionnement, partie recettes, ajout de 402 500 € :

Chapitre 70	+ 46 000 €	● Ajout de la refacturation des charges d'électricité au locataire du camping (transfert du compteur en cours d'année)
-------------	------------	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Ajout des recettes issues de la publicité sur le minibus • Frais d'entretien des bâtiments intercommunaux (Arlequin, Paulette FOUILLET) plus importants qu'estimés
Chapitre 73	- 167 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des recettes des taxes foncières (remboursement d'un trop perçu 2024 par oubli de la DGFIP de correction du coefficient correcteur lors de l'erreur des bases foncières des zones économiques) • Hausse des Taxes additionnelles sur les droits de mutation
Chapitre 74	+ 499 500 €	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des dotations de l'État • Compensation de l'erreur des bases foncières économiques 2024 plus importante qu'estimée • Dotation pour les titres sécurisées plus importante qu'estimée et ajout de la dotation de recensement
Chapitre 75	+ 24 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de l'application des pénalités de marché • Ajout loyer bâtiment place du Champ de Foire
TOTAL	+ 402 500 €	

En section de fonctionnement, partie dépenses, répartition de ces **402 500 €** :

Chapitre 011	+104 800 €	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'externalisation de la gestion de certains espaces verts • Oubli de budgétisation de la refacturation de l'occupation de Paulette FOUILLET à la CCVHA • Multi-années pour certaines dépenses (affranchissement, sponsoring Mondial, location ludothèque, entretien poteaux incendies,) • Frais juridiques plus importants
Chapitre 014	- 36 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Vacance ponctuelle de certains postes • Suppression d'une classe en école maternelle (et du poste d'ATSEM) • Recrutement non-fait du poste de responsable action sociale
Chapitre 023	+ 284 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert en section d'investissement
Chapitre 65	+ 55 100 €	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des versements aux écoles privées (hausse du coût scolaire)
Chapitre 66	- 5 400 €	<ul style="list-style-type: none"> • Moindre utilisation de la ligne de trésorerie
TOTAL	+ 402 500 €	

- En section d'investissement, partie recettes, ajout de **383 000 €** :

Chapitre 021	+ 284 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de la section de fonctionnement
Chapitre 10	+ 73 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des crédits du FCTVA • Baisse de ceux de la Taxe d'Aménagement
Op. Voirie	- 2 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement de la subvention pour les quais bus de la gare routière
Op Videoprote	+ 12 500 €	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de la DETR pour l'extension de la vidéoprotection
Op Rueliberati	+ 15 500 €	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout des Amendes de Police pour l'aménagement rue de la Libération
TOTAL	+ 383 000 €	

- En **section d'investissement**, partie **dépenses**, répartition de ces **383 000 €** :

Chapitre 16 Hors opération	- 1 000 €	• Remboursement du capital surévalué
Chapitre 204 Hors opération	- 57 000 €	• Provisions pour études de la Rcade nord reportées en 2026
Op Batcom	+ 36 465,40 €	• Travaux sur bâtiments non prévus (remplacement paratonnerre, remplacement chaudière St Exupéry, remplacement alarme Émile JOULAIN...)
Op Matériel	+ 35 334,60 €	• Acquisitions non prévues (fin de leasing sur Zoé, matériels sportifs, guirlandes lumineuses, mobiliers bureaux...)
Op Voirie	- 45 800 €	• Retrait des crédits pour la rue de la libération (opération dédiée) • Ajustements divers (sécurisation passage piéton route de Vern...)
Op Camping	+ 3 000 €	• Ajustement des crédits de fin de chantier
Op Eglise LDA	+ 7 000 €	• Ajustement des crédits de fin de chantier
Op Gp Scol	+ 2 000 €	• Ajustement des crédits de fin de chantier
Op Loc Soli	+ 1 000 €	• Ajustement des crédits de fin de chantier
Op Videoprote	+ 2 000 €	• Ajustement des crédits de fin de chantier
Op Rueliberati	+ 400 000 €	• Création d'une opération dédiée
TOTAL	+ 383 000 €	

Dans le cadre du budget pour les Hauts du Courgeon, 62 000€ sont à budgéter pour intégrer toutes les dépenses liées aux 3 cabinets qui travaillent pour le lancement de la D.S.P. (Délégation de service public) pour la construction et l'exploitation du casino. Les 3 cabinets étant :

- Cabinet Espelia, pour l'appel à candidature et l'appel des offres,
- Cabinet Crespy Aumont, l'architecte pour l'accompagnement des études architecturales,
- Cabinet COUDRAY, cabinet d'avocats pour juridiquement sécuriser les contrats.

b. Budget annexe des Hauts du Courgeon – Décision Modificative n°1

Il est proposé de venir modifier le budget des Hauts du Courgeon pour venir intégrer les dépenses engagées à la suite du lancement de la DSP pour la construction et l'exploitation d'un casino, consistant en le recrutement de 3 cabinets pour un montant total de 62 000 € pour accompagner la commune sur cette procédure :

- Cabinet Espelia pour l'écriture de l'appel à candidatures et l'analyse des offres ;
- Cabinet Crespy-Aumont pour l'analyse des offres architecturales des candidats ;
- Cabinet Coudray pour la sécurisation juridique du contrat.

- En **section de fonctionnement**, hausse de **62 000 €** :

Dep / Chapitre 011	+62 000 €	• Ajout des dépenses d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la DSP de construction et d'exploitation d'un casino
Rec / Chapitre 042	+ 62 000 €	• Écritures de stock

- En **section d'investissement**, hausse de **62 000 €** :

Dep / Chapitre 040	+62 000 €	• Écritures de stock
Rec / Chapitre 16	+ 62 000 €	• Équilibre par une écriture d'emprunt équivalente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 proposée pour le budget principal,
- **D'approuver** la décision modificative n°1 proposée pour le budget annexe des Hauts du Courgeon,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD poursuit avec la délibération habituelle d'ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2026, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026.

M. Étienne GLÉMOT précise que le budget sera voté le 02 mars 2026, donc cette ouverture anticipée couvrira seulement deux mois.

• 2025-12-06 / Ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2026

L'adoption du budget primitif 2026 est prévue avant le 15 avril 2026. Néanmoins l'exercice budgétaire débute le 1er janvier de chaque année.

De manière à ne pas freiner la commande publique dans l'attente du vote des crédits budgétaires, le code général des collectivités locales, par l'article L1612-1, prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser l'exécutif « à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent ».

La réglementation permet à l'exécutif de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de l'annuité de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Pour les autres dépenses d'investissement, le Conseil Municipal doit donner l'autorisation dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédant. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** l'exécutif, dans l'attente du vote des crédits lors du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans les limites et aux chapitres suivants :
 - 55 000,00 € au chapitre 20 (frais études) ;
 - 30 000,00 € au chapitre 204 (versement de participation aux organismes extérieurs) ;
 - 160 000,00 € au chapitre 21 (achat de terrains, matériel) ;
 - 100 000,00 € au chapitre 23 (construction, voirie) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD présente ensuite une délibération relative à la convention pluriannuelle d'objectifs pour les trois prochaines années avec l'association Récréa'Lion, afin de soutenir l'association qui gère depuis plusieurs années différents services enfance et jeunesse au Lion d'Angers.

Le projet annexé de Récréa'Lion contient 7 services, dont l'accueil périscolaire sur les sites Arlequin et d'Andigné, ainsi que la ludothèque Ludo'Lion.

Le montant total du soutien apporté se monte à 196 724 € (dont 14 728€ vont à la ludothèque) sur les 3 années, soit 63 964 € pour 2026, 65 560 € pour 2027 et 67 200 € pour 2028.

M. Nooruddine MUHAMMAD ajoute que ce service fonctionne bien, il satisfait pleinement les parents et c'est donc un atout pour attirer les jeunes familles sur notre territoire.

• 2025-12-07 / Récréa'Lion - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2026-2028

L'association Récréa'Lion gère depuis plusieurs années différents services enfance et jeunesse au Lion d'Angers via une convention de mandatement.

Courant 2025, les représentants de l'association ont sollicité les élus communaux et intercommunaux dans le but de leur proposer un nouveau projet de services s'inscrivant dans la continuité de la convention 2022-2025. Cette démarche a débouché sur la présentation en novembre 2025 du projet global de l'association 2026-2028.

Les élus, convaincus par l'intérêt du projet, qui assure le maintien des services existants, mais aussi le développement de nouvelles actions en matière d'inclusion et de jeunesse, ont décidé de le soutenir financièrement par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs triennale, le versement d'une subvention annuelle et la mise à disposition de locaux.

Le projet global de l'association contient 7 services :

- Service n° 1 : L'accueil périscolaire site Arlequin ;
- Service n° 2 : L'accueil périscolaire site Andigné ;
- Service n° 3 : La Ludothèque « Ludolion » ;
- Service n° 4 : L'accueil de loisirs 3-11 ans ;
- Service n° 5 : Les séjours 3-17 ans ;
- Service n° 6 : L'espace jeunes 11-17 ans « Récréa'Jeunes » ;
- Service n° 7 : L'information jeunesse « Activ'Jeunesse » 15-25 ans ;

Le soutien financier communal concernera uniquement les champs de compétence de la commune (services n°1 à 3), les autres champs ayant été transférés à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

L'association pourra proposer des actions optionnelles telles que :

- Action n° 8 : Formation BAFA ;
- Action n° 9 : Le projet « handicap » ;
- Action n° 10 : Familles, intergénération et parentalité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet de convention de mandatement et ses annexes, tel que joint en annexe,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD continue avec une délibération portant sur les tarifs municipaux.

Comme chaque année, les tarifs appliqués pour l'utilisation des biens ou pour les services rendus par la municipalité sont votés, avec pour 2026 un indice de variation de 1%.

● 2025-12-08 / Tarifs municipaux 2026

Certains des services proposés par la commune peuvent être onéreux pour les usagers, et une tarification peut être fixée pour leur usage. Le Conseil Municipal a transféré par délégation au Maire cette compétence lors de la séance du 25 mai 2020, mais il est proposé au conseil de porter un avis sur les tarifs envisagés pour l'année 2026.

Il est ainsi proposé de les augmenter d'une manière uniforme au regard de l'inflation, basée sur la variation de l'Indice des Prix à la Consommation de l'INSEE relevé en octobre 2025 et fixant cet indice sur un an à 1%, à la nuance près d'un arrondi de ces tarifs aux multiples de 5 centimes.

Deux éléments sont par ailleurs proposés pour modification :

- L'intégration du tarif de coupe de bois, mis en place par délibération du 4 janvier 2021,
- Le tarif du chenil communal, avec une distinction entre la prise en charge de l'animal en divagation et les frais de garde au chenil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la modification des tarifs municipaux selon les tableaux annexés,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Puis, M. Nooruddine MUHAMMAD enchaîne avec la délibération relative à la revalorisation des mises à disposition de personnel. En effet, certains agents de la commune sont mis à disposition d'association, comme Récréa'Lion ou La cantine d'Edmond. Un coût horaire, revalorisé chaque année, est affecté à ces agents.

M. Patrick PISCIONE demande quel est le taux d'augmentation ? est-il de 0,90% ?

M. Nooruddine MUHAMMAD lui répond qu'il est de 1%.

M. Étienne GLÉMOT indique que la revalorisation est de 1 %, tout comme l'inflation de l'indice relevée au mois d'octobre. Tout les ans la revalorisation est basée sur la même date repère.

• 2025-12-09 / Revalorisation des mises à disposition de personnel

La commune met à disposition certains agents de la commune au profit de structures extérieures, à un montant fixé par délibération, s'appuyant sur le coût moyen réel des agents.

Les tarifs pour l'année 2025 ont été fixés par délibération du 2 décembre 2024 :

Agent des services techniques :	26,00 € / heure
Agent des services techniques + matériel (véhicule, outillages...) :	33,50 € / heure
Agent du service entretien :	22,16 € / heure
Agent du service scolaire :	21,30€ / heure

Il est proposé de les revaloriser à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Agent des services techniques :	26,23 € / heure
Agent des services techniques + matériel (véhicule, outillages...) :	33,80 € / heure
Agent du service entretien :	22,36 € / heure
Agent du service scolaire :	21,49€ / heure

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la revalorisation proposée pour la mise à disposition des personnels de la collectivité au profit de structures extérieures,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Puis, Nooruddine MUHAMMAD rappelle, dans le cadre de la délibération à suivre, que le Département a la compétence collègue et rembourse ainsi les communes pour l'utilisation des salles par les collèges pour les cours d'éducation physique et sportive.

• 2025-12-10 / CCVHA - Reversement des frais d'occupation de la salle Paulette FOUILLET

Les collèges du Val d'Oudon et Sainte Emérance utilisent les salles sportives de la commune pour leurs cours d'Éducation Physique et Sportive durant l'année scolaire. À ce titre, le département leur alloue un budget leur permettant d'indemniser la commune pour cet usage.

La commune perçoit l'ensemble de ces sommes, étant gestionnaire de tous les équipements sportifs de la commune. Néanmoins, n'étant pas propriétaire de la salle Paulette FOUILLET, il est convenu qu'elle reverse la part d'utilisation des différents espaces de cette salle, et conserve la part dédiée à leur gardiennage.

Il est ainsi proposé de formaliser le reversement des sommes perçues pour l'année 2024 d'un montant total de 18 420,17€ selon le tableau en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le reversement de 18 420,17 € pour l'utilisation par les collèges de la salle Paulette FOUILLET sur l'année 2024.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enfin, M. Nooruddine MUHAMMAD termine avec la dernière délibération, qui concerne la question du bail commercial avec le camping.

● 2025-12-11 / Cession du bail commercial du camping

La société AQUADIS (groupe TERRACAMPS) est titulaire depuis le 14 novembre 2023 d'un bail commercial de location de l'ensemble immobilier du camping : bâtiment comprenant logement de fonction, locaux techniques, sanitaires et accueil, terrain de camping de 94 emplacements et 70 places de stationnement.

Si le bail précise que le preneur (la société AQUADIS) peut céder son droit sans agrément préalable du bailleur, il nous a néanmoins sollicité pour un accord d'une cession de ce dernier à la société HUTTOPIA à partir du 1^{er} janvier 2026.

Ce groupe familial qui possède actuellement 152 campings, dont 143 en France, est en cours de rachat de la société AQUADIS. Elle est positionnée sur le même segment des campings nature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la cession du bail commercial du camping au groupe HUTTOPIA,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT indique que ce conseil municipal était le dernier conseil de l'année.

Il annonce le calendrier des prochaines réunions :

- Le 15 décembre à 20h30 : Travail sur le DOB (Débat d'orientation budgétaire) en privé ;
- Le 5 janvier à 20h30 : Conseil Municipal DOB (Débat d'orientation budgétaire) ;
- Le 12 janvier : Conseil privé de travail sur l'atterrissage de la D.S.P. casino ;
- Le 02 février : Conseil municipal ;
- Le 09 février : Conseil privé de travail pour la préparation budgétaire
- Le 02 mars : Dernier conseil municipal avec le vote du budget 2026.

M. Étienne GLÉMOT remercie tous les élus et clôt la séance.

* * * * *

Clôture de la séance à 22h09

Prochain Conseil Municipal : lundi 05 janvier 2026 à 20h30.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



La secrétaire de séance,
Muriel NOIROT